

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 1^{er} juin 2017
PROCÈS VERBAL**

Date de convocation : lundi 22 mai 2017

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de conseillers présents : 55 (délibération 17-130 à 17-133), 54 (délibérations 17-134 à 17-168), et 53 (délibération 17-169).

Nombre de conseillers votants : 64 (délibérations 17-130 à 17-133), 63 (délibérations 17-134 à 17-168), 62 (délibération 17-169).

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Céline LEMAN – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HEBERT – Jacky VASSARD (délibérations 17-130 à 17-168) – François CHARLIER – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOULA – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Nadine TERNISIEN – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET (délibérations 17-130 à 17-133) – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Rachida DORDAIN – Maryline NIAUX – Jean-Claude CHRISTOPHE.

CONSEILLERS SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Véronique GAUTIER – Monique KWASNY – Cindy MARIE.

POUVOIRS :

Madame PERCHET à Madame ROUZÉE, Monsieur LECUYER à Monsieur PRIOLLAUD, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Madame BLANDIN à Monsieur DUVÉRÉ, Monsieur FLEITH à Madame DESHAYES, Monsieur NDIAYE à Madame BENAMARA, Monsieur GHOU à Madame DUVALLET, Madame CHASSY à Monsieur NANIYOULA, Monsieur DUFOUR à Monsieur CHARLIER.

CONSEILLER TITULAIRE PRESENT NE PRENANT PAS PART AU VOTE :

Jacky VASSARD (délibération 17-169).

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Gaëtan LEVITRE – Sylvie BLANDIN – René DUFOUR – Marie-Dominique PERCHET – Hafidah OUADAH – Pierre LÉCUYER – Sylvie LANGEARD – Angélique CHASSY – Jean-Pierre TROCHET – Pascal LEMAIRE – Hervé PICARD – Jacky FLEITH – Marc-Antoine JAMET (délibérations 17-134 à 17-168) – Fatia DJEMEL – Nabil GHOU – Ousmane N'DIAYE – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Jacky VASSARD (délibération 17-169).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe Le GAL – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Alexis FRAISSE.

Monsieur LEROY souhaite la bienvenue aux élus et Monsieur DAGOMET demande immédiatement la parole.

Monsieur LEROY la lui accorde et Monsieur DAGOMET alerte le Conseil communautaire sur les incivilités dont se rendent coupables les gens du voyage qui fréquentent l'aire d'accueil de Louviers.

Monsieur DAGOMET souligne l'exaspération des riverains qui constatent, chaque jour :

- la présence d'excréments humains et de dépôts d'immondices tout autour de l'aire et, notamment, dans les chemins et espaces verts contigus,
- des gens du voyage qui chassent à la carabine à proximité des habitations,
- des excès de vitesse et infractions au code de la route en nombre croissant susceptibles d'engendrer des accidents.

Monsieur DAGOMET demande fermement qu'il soit mis fin à ces agissements répréhensibles qui constituent des troubles manifestes à l'ordre public.

Au terme de cette intervention, Monsieur JAMET réagit en saluant l'arrivée du nouveau commissaire de police de Louviers-Val de Reuil et en reprochant à Monsieur LEROY certains des propos que ce dernier a tenus dans la presse locale, consécutivement à l'arrivée de nombreuses familles de voyageurs sur l'agglomération :

« Les gens du voyage arrivent chaque année. En lisière de votre commune. Ils téléphonent à Val de Reuil pour prévenir de leur arrivée. On essaie de les guider jusqu'à leur départ.

Chaque année, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes qui engendrent la même réponse : constat d'huissier, plainte portée devant le procureur, avis d'expulsion...

Les problèmes existent !

Ils découlent du fait que l'Agglomération n'est pas pourvue d'une aire destinée à accueillir les grands passages. Or, la question de l'accueil des gens du voyage doit ressortir d'une gestion intercommunale. Elle ne doit pas relever que du seul maire. C'est un problème récurrent, un vrai problème » insiste-t-il.

Monsieur LEROY résume :

« En matière d'arrivée des gens du voyage, nous sommes de nombreux maires à avoir été confrontés à cette situation.

Comme vous le savez, les aires d'accueil des gens du voyage relèvent de la compétence de l'Agglomération qui, en ce domaine, est exemplaire. Elle est la première, dans l'Eure, à avoir aménagé trois aires à Louviers, Val de Reuil et Acquigny. Il est utile de rappeler, je pense, que l'Agglo représente à elle seule 80 % des emplacements disponibles au titre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Il y a non seulement l'accueil des gens du voyage, dans de bonnes conditions, mais aussi un projet social exemplaire, mis en œuvre depuis plus de 10 ans, ainsi que le travail d'intermédiation mené par Jean-Marc LECONTE et les représentants de l'ASNIT.

Néanmoins, si des problèmes apparaissent à Louviers/Pinterville, je suis favorable à la tenue d'une réunion avec le commissaire de police.

A Val de Reuil, c'est différent. Il s'agit d'arrivée de familles dans le cadre des « grands passages » qui attirent entre 100 et 200 caravanes. Les gens du voyage reviennent à la même époque dans le cadre de rassemblements évangéliques. Ces rassemblements relèvent de la compétence de l'Etat.

A sa demande, l'Agglo a aménagé un terrain localisé sur l'ancien hélicoptère du Vieux Rouen. Les services communautaires ont amené l'eau et les déchets peuvent être ramassés.

Par contre, il a été décidé de ne pas amener l'électricité. D'une part parce que le coût du branchement avoisinait les 100 000 € ; d'autre part à cause du risque de stationnement permanent que l'arrivée de l'électricité pouvait induire. L'aménagement de cette aire aurait – de facto – organisé le stationnement sédentaire ; lui faisant perdre par là-même sa vocation d'accueil des rassemblements de grands passages.

Il va falloir travailler sur cette question en commission et au sein du Bureau. C'est un problème complexe, pas facile. La plupart des maires y sont confrontés. En attendant, nous allons examiner, avec la Préfecture, quelles décisions peuvent être prises par rapport à ces questions de grands passages qui reviennent tous les ans. Et qui sont, j'en conviens, une épreuve pour les communes et leurs habitants ».

Monsieur LOEB confirme les propos de Monsieur LEROY :

« Nous avons accepté, mon Conseil municipal et moi-même, la décision préfectorale. Je souhaite que ce terrain reste une aire de grands passages. Il ne faut surtout pas que nous créions les conditions propices au développement d'une aire permanente ».

Monsieur JAMET ne cache pas son amertume, voire sa colère :

« Ces rassemblements arrivent tous les ans et durent deux mois. Cela fait déjà trois semaines que les caravanes sont installées au parc sud.

Cela fait 17 ans que je suis maire et rien ne change !

On a décidé, une bonne fois pour toutes, que ces grands rassemblements sont le problème de Val de Reuil !

Je demande seulement un peu de solidarité.

Quant à la question d'apporter ou non de l'électricité, les gens du voyage n'ont pas besoin de nous pour organiser des branchements sauvages sur les lampadaires...

Je tiens tout de même à rappeler que nous avons repéré 32 emplacements sur la commune. Pour la plupart d'entre eux, un motif de refus a été opposé : trop grande proximité avec des installations relevant de la Défense nationale, trop grande proximité avec les entreprises, trop grande proximité avec les habitations...

C'est un vrai problème ; récurrent. Quelle est la solution ? Si la solution c'est le renvoi en commission, cela m'inquiète un peu » conclut-il.

Sans aucun rapport avec le sujet précédent, Monsieur LANIC prend la parole pour alerter l'assemblée sur la fermeture programmée du collège Pierre MENDES-FRANCE :

« Bernard.

Je voudrais revenir sur la fermeture du collège Pierre MENDES-FRANCE, déjà évoquée ici. Nous sommes, élus, maires, opposés à cette fermeture. C'est un projet rétrograde, uniquement dicté par des considérations purement financières.

Nous voulons des collèges à taille humaine accueillant des effectifs pas trop élevés. Nous souhaitons l'égalité des chances et la lutte contre l'échec scolaire.

Bernard, tu seras d'accord avec moi : on ne peut pas botter en touche sur cette question. D'autant plus qu'il s'agit de l'avenir des enfants de notre territoire ; ce territoire à haute qualité de vie que tu te plais à mettre en avant.

Je crois, Bernard, qu'il serait bien que notre assemblée se prononce clairement en faveur du maintien du collège Pierre MENDES-FRANCE. Il faut prendre nos responsabilités face aux parents d'élèves, aux élus, aux jeunes. Je pense que nous pourrions prendre une petite motion. Il ne faut pas avoir peur de prendre cette décision-là ».

Monsieur JAMET s'accorde avec les propos tenus par Monsieur LANIC :

« La demande de notre collègue Yves LANIC me paraît recevable.

Politiquement, les choses ont changé pour trois raisons qui tiennent à l'élection d'un nouveau Président. En tant que Président du CNDE, j'ai rencontré le nouveau Ministre de l'Education nationale. Ce dernier m'a confirmé les éléments suivants :

- 1/ la réforme se fera par la réduction des effectifs pour arriver à 12 élèves en CP et en CM1. Si l'on a 12 élèves en primaires, passer à 40 élèves par classe dès l'entrée en 6^e n'a pas de sens.
- 2/ Le Ministre a annoncé que priorité sera donnée aux REP+ et aux REP. Or, votre collègue LECORNU a coupé dans les REP. C'est totalement contradictoire.
- 3/ Les collèges doivent retrouver de l'autonomie, avec le retour de l'enseignement du latin et du grec ainsi que des langues vivantes. Cette politique exige des collèges autonomes, avec une garantie de moyens.

Enfin, sur la réforme du collège, il est urgent d'attendre jusqu'en 2018. Il ne faut pas se précipiter.

Je terminerai sur les perspectives. A Val de Reuil, des permis de construire pour des opérations de logements ont été signés. D'autres sont en passe de l'être. Ces logements permettront d'accueillir des élèves en plus ; élèves qu'il faudra bien scolariser.

Il faut également faire le lien entre les logements proposés et le lieu de travail. Si nous faisons venir de nouveaux habitants sur notre territoire grâce à un tissu économique dynamique, à des logements adaptés, il faut aussi proposer des services publics. Donc des collèges et des lycées. Il y aurait donc un véritable paradoxe à fermer un collège.

Nous devons donc dire fermement que nous ne sommes pas d'accord pour supprimer un collège ».

Monsieur FRAISSE partage les avis exprimés par MM. LANIC et JAMET, mais souhaite aller plus loin :

« Nous devons dire que l'Agglo s'oppose à toute fermeture de collège dans l'Eure. Sinon, ce sera le jeu des chaises musicales » prédit-il.

« Je vais également aller dans le sens de ce qui a été dit par nos collègues, déclare Monsieur JACQUET. Nous avons discuté de la fermeture programmée de ce collège à plusieurs reprises. Cela va à l'encontre de la politique que nous souhaitons mettre en place et, notamment, de ce Territoire à Haute Qualité de Vie que nous voulons promouvoir dans le cadre de notre projet de territoire.

Nous cherchons à attirer des habitants. Or, nous savons que l'attractivité d'un territoire passe par les services qu'il propose et, surtout, par l'éducation. Si jamais le collège Pierre MENDES-FRANCE devait fermer, ce serait incompréhensible au vu de notre projet de territoire. D'autant plus que, Marc-Antoine l'a dit, un grand nombre de logements sera construit à Val de Reuil.

Il faut donc voter une motion contre la fermeture du collège Pierre MENDES-FRANCE " insiste-t-il.

« Je constate qu'un candidat ne dit rien, reprend Monsieur JAMET. Un candidat un peu pataud, qui arrive pas très tôt et qui repart pas bien tard »...

Visé par l'attaque de Monsieur JAMET, Monsieur PRIOLLAUD tient à répondre :

« Gardez votre calme, Monsieur JAMET, gardez pour vous ces remarques lilliputiennes qui ne vous grandissent pas...

Monsieur JAMET poursuit ses invectives hors micro.

Monsieur PRIOLLAUD poursuit :

« N'essayez pas de créer un incident de séance. De toute façon, personne, ici, n'est dupe : vous vous fichez de la réponse qui vous sera faite.

Nous avons un territoire qui a de véritables perspectives démographiques. Nous constatons que la population a tendance à baisser à Val de Reuil et à augmenter à Louviers. C'est dans ce cadre qu'il faut appréhender les projets d'ouverture et de fermeture de collèges portés par le Conseil départemental.

Effectivement, comme l'a dit Richard JACQUET, nous avons un projet de territoire avec une politique de l'habitat, une politique sur les besoins de formation, un territoire à Haute Qualité de vie comme cela a été dit. En matière d'éducation, il faut une offre qui soit équilibrée à l'échelle de notre territoire. A Louviers, nous avons un réseau d'éducation prioritaire (REP) qui concerne les écoles primaires - notamment celle des acacias - et les collèges.

Je peux vous assurer que l'actuel Député n'a strictement rien fait pour préserver ce REP. J'ai dû me battre seul contre le Rectorat pour le maintenir. J'ai convaincu la Rectrice, contre le Député, car je suis convaincu qu'il faut préserver nos REP.

En effet, les collèges du Hamelet, Pierre MENDES FRANCE et des Fougères sont liés les uns aux autres. Il faut sortir des postures, Monsieur JAMET. Il faut remettre à plat la carte scolaire par rapport aux dynamiques démographiques du territoire. A ce titre, je pense qu'un moratoire peut être une bonne solution.

Votre posture est dépassée, Monsieur JAMET. Votre posture est ringarde. Vous refusez systématiquement qu'on travaille ensemble, ici, comme au Conseil départemental » constate-t-il. A son tour, Monsieur COQUELET se déclare « surpris du temps qu'il aura fallu pour en arriver là ! Cela fait un an que nous vous avons alerté sur cette situation. Nous reprenons, ce soir, les arguments que j'ai développés l'année dernière au sein de cette assemblée !

Dès lors que l'on ferme un collège, les répercussions se font sentir sur un périmètre beaucoup plus large que la seule commune. Il faut donc que nous nous prononcions massivement contre la fermeture du collège. Je rappelle, d'ailleurs, que Val de Reuil est classé en REP+. Il faut que ce soit pris en considération !

Il faut que la question soit remise sur la table. C'est un problème de carte scolaire. On veut faire l'économie d'un travail raisonnable et c'est dommage » constate-t-il, désabusé.

Monsieur ZOUTU présente son point de vue :

« Il faut être guidés par l'intérêt général. Nous ne pouvons pas accepter la fermeture de Pierre MENDES-FRANCE. Il faut dire non, massivement, ici. Et ne pas opposer une ville à l'autre ».

Monsieur LEROY s'exprime à son tour :

- « Pour moi, comme pour vous, l'intérêt des enfants doit nous guider.
- Ce n'est pas un problème politique, contrairement à ce que vous pensez, Marc-Antoine. Il faut donc regarder la réalité.
- Cinq réunions ont été menées au Conseil départemental depuis un an et vous n'avez siégé à aucune d'entre-elles ».

Monsieur JACQUET s'étrangle :

« Il faut arrêter, Bernard !

Il n'y a pas, d'un côté, ceux qui s'occupent de l'intérêt général et les autres ! Nous sommes interdits de réunion au Conseil départemental ! Mes propres techniciens se sont faits sortir de la réunion par la Directrice du service de l'Education du Conseil départemental. J'ai personnellement envoyé un e-mail à Sébastien LECORNU pour l'alerter sur ces pratiques ; je n'ai reçu aucune réponse.

J'ai même prévenu Daniel JUBERT, afin qu'il l'alerte à son tour sur les pratiques en vigueur au Conseil départemental. Le fait est que nous, élus d'opposition, nous ne sommes plus invités. Ni les élus, ni les techniciens. La voilà, la situation ».

« Vous avez claqué la porte de la première réunion » note Monsieur LEROY.

« Lors de cette réunion, il n'a été question que de fermeture ! Rien d'autre ! rappelle Monsieur JAMET. Nous ne pouvons pas être d'accord. Je souhaite donc que nous nous prononcions, au sein de cette assemblée, en faveur d'un moratoire de deux ans qui permettra de constater et les peuplements et les réalités éducatives.

Bernard, vous et moi partageons, au moins, un point commun : nous avons eu, tous les deux, quatre enfants. Faisons en sorte qu'il y ait plus d'écoles et plus de collèges ».

Monsieur JUBERT relève « deux choses intéressantes :

- L'idée d'un moratoire me plaît bien,
- Réexaminer la carte scolaire pour décider de l'avenir du collège.

Si nous rédigeons une motion, elle ira à la poubelle...

Réactions indignées dans l'assemblée.

Par contre, si nous demandons un moratoire, je me fais fort de le pousser »...

Monsieur LECERF revient sur les conditions dans lesquelles est né ce débat tendu :

« J'aimerais revenir sur la soi-disant « agression » de Marc-Antoine JAMET à votre égard... la première agression, elle est bien à mettre au crédit de Sébastien LECORNU, face aux parents d'élèves de Pierre MENDES-FRANCE » !

Monsieur LEROY revient sur les idées qui ont été formulées pendant ce débat et valide l'idée d'une motion qui pourrait s'articuler « sur la prise en compte de tous les programmes de logements en cours ou à réaliser dans les deux ans qui viennent ainsi que du travail de fond que nous menons dans le cadre du projet de territoire ».

Madame DORDAIN rappelle que « Sébastien LECORNU s'est engagé à revoir la carte scolaire il y a plus d'un an. Il faut aller au-delà de cet engagement » préconise-t-elle.

« Nous pouvons effectivement rappeler qu'il s'y est engagé » confirme Monsieur JUBERT.

Monsieur VASSARD voit dans ce débat un problème politique opposant la majorité départementale au maire de Val de Reuil dans un contexte politique marqué par la proximité des élections législatives :

« Il ne faut pas céder au chantage ! Ce n'est pas à nous [ndlr : le conseil communautaire] d'agir. Il faut revoir cette question plus tard » demande-t-il.

Madame BENAMARA explique à Monsieur VASSARD que « les parents d'élèves ne savent pas, à l'heure actuelle, où seront scolarisés leurs enfants à la rentrée ».

Monsieur LEROY propose à l'assemblée que les services communautaires rédigent une motion demandant un moratoire de deux ans compte-tenu :

- du projet de territoire porté par l'Agglo,
- des nouvelles directives du Ministère de l'Education nationale,
- de la nécessité d'une refonte de la carte scolaire.

Cette proposition est validée par l'assemblée et le Conseil peut commencer à délibérer.

La motion sera présentée et votée en fin de Conseil.

17-130 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADMINISTRATION GENERALE – Installation du conseil communautaire – Modification

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de la représentativité de la commune du Manoir sur Seine par :

- M. Daniel BAYART, conseiller communautaire titulaire,
- Mme Jacqueline PONS, conseillère communautaire suppléante.

17-131 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président prises au titre des mois d'avril et de mai 2017.

17-132 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Bureau prises au titre du mois de mai 2017.

17-133 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de la Haye Malherbe – Elaboration du Plan local d'urbanisme – Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la commune de La Haye-Malherbe ainsi que du débat qui s'est tenu.

Le Conseil communautaire dit également que la délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel d'Agglomération durant un mois.

Le Projet d'aménagement et de développement durables soumis au débat est le fruit d'un processus d'échanges et de concertation entre la commune de La Haye-Malherbe et l'Agglomération Seine-Eure. Il a fait l'objet d'une présentation et d'un débat en conseil municipal le 31 janvier 2017.

Il se décline selon les cinq thématiques suivantes :

- ↳ Habitat et fonctionnement urbain :
 - Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer la centralité
 - Adapter l'offre de logements aux besoins de la commune
 - Conforter l'offre en équipements et services publics
- ↳ Transport et déplacement :
 - Encourager le développement des transports collectifs
 - Encadrer l'évolution du réseau viaire actuel
 - Compléter le réseau de cheminements doux
- ↳ Activités économiques :
 - Pérenniser l'activité agricole
 - Maintenir et développer les activités de proximité
- ↳ Paysage et patrimoine :
 - Conforter l'identité rurale de la commune
 - Ménager la qualité paysagère et les éléments identitaires du paysage
- ↳ Environnement :
 - Préserver et valoriser les ressources
 - Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur JAMET a souligné « *le beau travail de cartographie, très intéressant. C'est une mine ! Bravo !* » s'est-il exclamé.

17-134 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE questionne :
« *Ces mesures concernent-elles la construction ou l'acquisition de biens existants* » ?

Monsieur JACQUET précise :
« *Aujourd'hui, nous aidons la construction. Mais nous essaierons de faire évoluer le dispositif vers l'acquisition de logements anciens, l'habitat collectif, etc.* ».

Monsieur FRAISSE s'accorde avec les propos tenus par Monsieur JACQUET en argumentant sur le fait « *qu'avant de construire des logements, il faut déjà s'occuper de l'existant* ».

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer, dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée et sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle CUENOT Lisa et monsieur OBERLINGER Julien pour la construction de leur résidence principale à Montaure,
- 4 000 € au bénéfice de monsieur FOREAU Sébastien pour la construction de sa résidence principale à Amfreville Sur Iton,
- 4 000 € au bénéfice de monsieur ESPECT Arnaud pour la construction de sa résidence principale à Louviers,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur LECOQ Angélique et Tony pour la construction de leur résidence principale à Quatremare,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur BOUTAMTAM Alexandra et Kévin pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,
- 4 000 € au bénéfice de madame BLONDEL Sandra pour la construction de sa résidence principale à Acquigny,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle DOLPHENS Ophélie et monsieur GENTIL Florian pour la construction de leur résidence principale à Pont de l'Arche,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur RMADI Safa et Walid pour la construction de leur résidence principale à Louviers,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur BOUCRAA Najoua et Ouadie pour la construction de leur résidence principale à Louviers,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle LESUEUR Justine et monsieur ABRAHAM Yoni pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,
- 4 000 € au bénéfice de monsieur SABRI Hicham pour la construction de sa résidence principale à Val de Reuil,
- 4 000 € au bénéfice de mademoiselle POINDEFER Daisy et monsieur EUDELIN Jérôme pour la construction de leur résidence principale à Louviers,
- 4 000 € au bénéfice de madame et monsieur MANTSIELA Gaëlle et Gildas-Aymar pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil.

Le Conseil communautaire dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif ou, par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés devront fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération ;
- que les dépenses afférentes seront imputées au budget communautaire sur le budget Habitat/financement HAP/chapitre 20422/service gestionnaire « HAB » à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;
- que l'aide communautaire est de 4 000 € pour les ménages éligibles.

17-135 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération collective de modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Madame Catherine JACOTIN – Travaux de rénovation, modernisation et d'accessibilité PMR pour la SARL CATHPAS DISTRIBUTION située sur la commune d'Acquigny – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Madame JACOTIN et de lui verser une subvention d'un montant de 9 022 € H.T.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
5 078 € HT	2 539 € HT	2 539 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
3 944 € HT	1 972 € HT	1 972 € HT

17-136 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération urbaine collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Monsieur Fabrice BICHEUX – Travaux de rénovation, modernisation et d'accessibilité PMR de la boutique Picard Surgelés située sur la commune de Val-de-Reuil – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Monsieur BICHEUX et de lui verser une subvention d'un montant de 11 392 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
2 992 € HT	1 496 € HT	1 496 € HT

17-137 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération urbaine collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Madame Sandra NAJIMI – Travaux de rénovation, modernisation et d'accessibilité PMR du salon L'Homme Coiffeur et Barbier situé sur la commune de Louviers – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Conseil communautaire, accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Madame NAJIMI et de lui verser une subvention d'un montant de 9 332 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
5 268 € HT	2 634 € HT	2 634 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
4 064 € HT	2 032 € HT	2 032 € HT

17-138 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la Société Leader Interim sise à Eaubonne

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ, le Conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 17 828 € à la société *Leader Interim* sise à Eaubonne.

17-139 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la Société *Axess Interim* sise à Rouen

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ, le Conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 853,11 € à la société *Axess Interim* sise à Rouen.

17-140 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la Région Normandie pour les lycées « Les Fontenelles », « JB Decrétot », sis à Louviers

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ, le Conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 193,85 € à la Région Normandie sise à Caen.

17-141 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transport scolaire – Convention cadre entre le Département de l'Eure et l'Agglomération Seine-Eure – Avenant n°8 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ et à l'unanimité, le Conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 8 de prolongation, à la convention conclue avec le Département de l'Eure pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2017.

17-142 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transport urbain – Modification des statuts du Syndicat mixte *Atoumod* – Approbation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRÉ, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de révision des statuts du Syndicat mixte *Atoumod*,
- d'adopter le nouveau règlement intérieur du syndicat mixte.

17-143 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF – ADMINISTRATION GENERALE – Election d'un membre du bureau communautaire

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 63
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 63
Majorité absolue : 32

Monsieur BAYART obtient 63 voix.

Monsieur BAYART est élu membre du Bureau.

17-144 - COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS – ADMINISTRATION GENERALE – Convention constitutive de groupement de commandes relative aux travaux de réfection et d'entretien des voiries – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité la mise en place d'un groupement de commandes relatif aux travaux de réfection et d'entretien des voiries et à la participation des communes à ce groupement.

**17-145 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE –
URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Bilan des décisions d'acquisitions et de
cessions d'immeubles intervenues au cours de l'année 2016**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité du bilan des décisions d'acquisitions et de cessions intervenues au cours de l'année 2016, tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Prix
04/02/2016 n° 16-20	36 rue du 11 Novembre – 27400 Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF- Axe Structurant	103 998,72 €
23/06/2016 n° 16-195	« Les Fiefs Mencels » - 27340 Criquebeuf sur Seine	Extension de la ZA du Bosc Hétreil donc achat de terrains compensatoires pour la présence de l'Oedonème Criard	5 000,00 €
23/06/2016 n° 16-196	La Vacherie	Pour la gestion écologique des espaces naturels	13 500,00 €
22/09/2016 n° 16-235	2 route d'Evreux – Amfreville sur Iton	Agrandissement du parking	120 000,00 €
22/09/2016 n° 16-240	Le Village - Martot	Préservation de l'évolution du site du parc du château	350 000,00 €
20/10/2016 n° 16-307	10 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF – Axe Structurant	137 682,96 €
20/10/2016 n° 16-307	18-20 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF- Axe Structurant	6 929,16 €
20/10/2016 n° 16-307	20 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF- Axe Structurant	481 570,61 €
20/10/2016 n° 16-307	66 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF- Axe Structurant	213 844,98 €
20/10/2016 n° 16-307	Angle de la rue Vignon et de la rue du 11 Novembre – Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF- Axe Structurant	142 876,28 €
20/10/2016 n° 16-307	64 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat à EPFN dans le cadre du PAF- Axe Structurant	132 658,24 €
17/11/2016 n° 16-343	Le Château – Saint Pierre du Vauvray	Pour la gestion écologique des espaces naturels	2 000,00 €
15/12/2016 n° 16-374	Avenue de la Forêt de Bord – ZA des Damps – Les Damps	Création d'une zone artisanale	350 000,00 €
Total			2 060 060,95 €

CESSIONS			
Date de délibération et numéro	Situation de l'immeuble	But de la cession	Prix TTC
25/02/2016 n° 16-50	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	129 960,00 €
28/04/2016 n° 16-128	Lots 8 et 9 – Prairie des Fougères - Louviers	Création habitat	1,00 €
28/04/2016 n° 16-128	Lots 2 à 7 et 10 – Prairie des Fougères - Louviers	Création habitat	299 999,80 €
22/09/2016 n° 16-238	9 boulevard de la Marne – Pont de l'Arche	Préservation des douves	1,00 €
22/09/2016 n° 16-238	Boulevard de la Marne – Pont de l'Arche	Préservation des douves	1,00 €
22/09/2016 n° 16-249	Lotissement Les Freneaux - Pîtres	Cession pour implantation d'entreprise	48 794,40 €
22/09/2016 n° 16-250	Lotissement Les Freneaux - Pîtres	Cession pour implantation d'entreprise	27 324,00 €
22/09/2016 n° 16-251	Lotissement Les Freneaux - Pîtres	Cession pour implantation d'entreprise	32 335,20 €
22/09/2016 n° 16-252	Lotissement Les Freneaux - Pîtres	Cession pour implantation d'entreprise	32 529,60 €
20/10/2016 n° 16-308	Lotissement Les Freneaux - Pîtres	Cession pour implantation d'entreprise	32 248,80 €

17/11/2016 n° 16-337	15 rue de la Forêt - Incarville	Cession pour implantation d'entreprise	125 000,00 €
17/11/2016 n° 16-344	Lotissement Les Freneaux - Pîtres	Cession pour implantation d'entreprise	66 895,20 €
17/11/2016 n° 16-338	Côte de la Justice - Louviers	Création habitat	352 237,92 €
15/12/2016 n° 16-373	ZAC Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	1 932 570,00 €
Total			3 079 897,92 €

Le Conseil communautaire prend également acte, à l'unanimité, du bilan des opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue au cours de l'année 2016 en exécution des décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-après :

ACQUISITIONS					
Date de l'acte	Propriétaire	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Date de délibération et numéro	Prix
25/05/2016	EPFN	36 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe Structurant	04/02/2016 n° 16-20	103 998,72 €
14/12/2016	EPFN	10 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe Structurant	20/10/2016 n° 16-307 bis	137 682,96 €
14/12/2016	EPFN	18-20 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe Structurant	20/10/2016 n° 16-307 bis	6 929,16 €
14/12/2016	EPFN	20 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe Structurant	20/10/2016 n° 16-307 bis	481 570,61 €
14/12/2016	EPFN	66 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe Structurant	20/10/2016 n° 16-307 bis	213 844,98 €
14/12/2016	EPFN	Angle de la rue Vignon et de la rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe Structurant	20/10/2016 n° 16-307 bis	142 876,28 €
14/12/2016	EPFN	64 rue du 11 Novembre - Louviers	Rachat dans le cadre du PAF – Axe Structurant	20/10/2016 n° 16-307 bis	132 658,24 €
15-12-2016	CHI	Le Village - Martot	Préservation de l'évolution du site du parc du château	22/09/2016 n° 16-240	350 000,00 €
21/12/2016	SAFER	La Vacherie	Pour la gestion écologique des espaces naturels	23/06/2016 n° 16-196	13 500,00 €
21/12/2016	CONSORTS QUENTIN	2 route d'Evreux – Amfreville sur Iton	Agrandissement du parking	22/09/2016 n° 16-235	120 000,00 €
21/12/2016	COMMUNE DES DAMPS	Avenue de la Forêt de Bord – ZA des Dans – Les Damps	Création d'une zone artisanale	15/12/2016 n° 16-374	171 108,00 €
Total					1 874 168,95 €+ frais de notaire

CESSIONS					
Date de l'acte	Bénéficiaire	Situation de l'immeuble	But de la cession	Date de délibération /ou décision et numéro	Prix TTC
13/01/2016	SCI DE LOUVIERS	Zac Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	25/09/2014 n° 14-213 et 22/05/2014 n° 14-110	540 364,80 €
29/06/2016	SCI CANON 27	Zac Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	25/02/2016 n° 16-50	129 960,00 €

26/10/2016	SOGEFIMUR ET BPIFRANCE FINANCEMENT POUR LA SARL LA FORET DES CHENES	Zac Ecoparc 2 - Heudebouville	Cession pour implantation d'entreprise	24/09/2016 n° 15-224	1 179 900,00 €
14/12/2016	LOGISEINE	Lots 8 et 9 – Prairie des Fougères - Louviers	Création habitat	28/04/2016 n° 16-128	1,00 €
14/12/2016	SCI MARIE CURIE	Lotissement Les Freneaux - Pîtres	Cession pour implantation d'entreprise	22/06/2016 n° 16-252	32 529,60 €
Total					1 882 754.40€

17-146 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d’Acquigny – Acquisition des parcelles appartenant à Monsieur et Madame Denis GAILLON cadastrées section H numéros 322 et 324

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée section H numéro 322 d'une contenance de 11 m² et la parcelle cadastrée section H numéro 324 d'une contenance de 6 m², soit une contenance totale de 17 m², sises rue les Rives de l'Iton à Acquigny, appartenant à Monsieur et Madame GAILLON.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 17 € net vendeur, bien libre ;
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur ;
- que les actes correspondants seront établis par Maîtres LECOUP-BLOT, CHARTIER-BRASSET et CHENOT, notaires à Louviers.

17-147 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Sollicitation de Etablissement public foncier de Normandie pour acquérir, constituer une réserve foncière et intégrer l'opération au Programme d'action foncière – Propriété QUARTZ PROPERTIES

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'acquérir les parcelles situées lieudit « Saint Hildevert », cadastrées section ZA numéro 218, d'une contenance de 13 968 m² et numéro 318 d'une contenance de 4 840 m², soit une contenance totale de 18 808 m², appartenant à la société QUARTZ PROPERTIES ;
- demande l'intervention de l'EPF de Normandie pour procéder à l'acquisition de ces parcelles, constituer une réserve foncière et intégrer l'opération au Programme d'action foncière ;
- s'engage à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans.

17-148 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Louviers – Acquisition de la parcelle cadastrée AV 238 (anciennement cadastrée AV 219) et appartenant à SNCF IMMOBILIER

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le Conseil communautaire décide, **par 59 voix POUR et 4 abstentions**, d'acquérir la parcelle située sur la commune de Louviers, cadastrée section AV numéro 238 d'une contenance de 18 877 m², appartenant à SNCF IMMOBILIER.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 169 893 € HT, auquel il convient d'ajouter la TVA au taux tel qu'il sera en vigueur à la signature de l'acte authentique, étant précisé à titre indicatif que le taux effectif de la TVA est actuellement à 20 %, soit la somme de 33 978,60 € et un prix total de 203 871,60 € TTC ;
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur ;
- que les actes correspondants seront établis par Maître Matthieu LEVILLY, notaire à Rouen, représentant le vendeur, assisté de Maître Stéphane PELFRENE, notaire à Louviers, assistant l'acquéreur.

Enfin, le Conseil communautaire accepte de régulariser la convention de servitude de clôtures avec *SNCF IMMOBILIER*. Cette convention de servitude est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune indemnité.

17-149 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Heudebouville – ZAC « Ecoparc 2 » – Vente à la société SCI ROUEN SUD en lieu et place de la société BATILOGISTIC

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le Conseil communautaire donne son agrément à la société SCI ROUEN SUD comme acquéreur en lieu et place de la société BATILOGISTIC.

17-150 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de VAL DE REUIL – Lotissement d'activités Les Lacs 2 – Signature des compromis et promesses de vente – Modificatif

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le prix minimal de 18 € HT du m² au lieu de 25 € HT du m² et autorise Monsieur le Président à signer les compromis ou promesses unilatérales de vente ainsi que toutes pièces afférentes nécessaires, sous réserve d'un prix prévisionnel au m² au moins égal au prix minimal.

17-151 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aide à l'immobilier – Approbation du dispositif – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte de valider le règlement lié à l'aide à l'immobilier,
- accepte de valider la grille de scoring suivante :

Impact sur l'emploi durable :

Quantité et qualité. Le projet permet-il de développer l'emploi, quels types de publics sont concernés par les embauches. Le projet permet-il de réintégrer dans l'emploi des personnes domiciliées sur le territoire. Part de l'effectif féminin, recours à l'apprentissage... 4 %

Impact environnemental et politique de développement durable à la fois sur l'activité mise en œuvre et sur le bâtiment à construire :

Ex : qualité architecturale du bâtiment, installations spécifiques liées à des économies d'énergie, intégration paysagère, utilisation des énergies renouvelables, inscription dans une démarche d'écologie industrielle... 2 %

Impact Innovation et/ou exportation :

Investissement en recherche et développement, certification... 2 %

Impact en termes d'attractivité et d'aménagement du territoire dont territoires fragilisés, implantation en zone d'activité : 2 %

Plafond d'intensité toutes aides publiques cumulées pour la période 2014-2020
(taux maximum règlementaires)

Types de zone	Grandes entreprises Taux maximum Effectif > 250 pers. CA > 50 M€ ou total bilan > 43 M€	Moyennes entreprises Taux maximum Effectif < 250 pers CA < 50 M€ ou total bilan < 43 M€	Petites entreprises Taux maximum Effectif < 50 pers CA < 10 M€ ou total bilan < 10 M€
AFR (régime SA 39252) Alizay Amfreville sous les Monts Criquebeuf sur Seine La Haye Malherbe Heudebouville Le Manoir Pîtres	10 %	20 %	30 %
PME (régime SA 40453)	Aucune aide	10 %	20 %
Règlement DE MINIMIS (règlement n° 1407/2013) Applicable en zones AFR et PME	10 % < 200 K€	20 % < 200 K€	30 % < 200 K€

17-152 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Pîtres – Modification n°2 du Plan local d'urbanisme – Approbation de la procédure

Au terme de la présentation de cette délibération, Madame DESHAYES remarque :
« Nous avons lu, dans la presse, que les habitants se posent de nombreuses questions qui demeurent encore, à l'heure actuelle et pour pas mal d'entre elles, sans réponse. Pourquoi ne pas se donner deux mois pour que les habitants soient mieux informés ? » propose-t-elle.

Monsieur CARRÉ déclare à son tour :
« Les habitants de Pîtres et du Manoir se posent des questions sur les conséquences de l'implantation de Metal Value SAS sur notre territoire et ce, malgré la réunion publique.

- 1/ Circulation des camions et des véhicules des employés, des fournisseurs, des commerciaux et de la maintenance.
La réouverture de l'ancienne route reliant la rue (mitoyenne) des Ardennes avec la D 321 serait certainement la solution la plus adaptée.

Nous souhaiterions avoir l'engagement de l'Agglomération, du CD27 et de la Région qu'elle sera opérationnelle très rapidement en raison des flux de camions qui ne manqueront pas d'apparaître pendant la construction puis durant l'exploitation.

- 2/ Respect des normes environnementales, sanitaires et olfactives par Metal Value SAS lors de la construction.

Il faudra développer des solutions en matière de respect des paysages, de lutte contre le bruit et de lutte contre les émissions de particules.

- 3/ Manoir Industries et ses lignes de fonderie.
Nous souhaiterions avoir l'engagement de Manoir Industries sur la construction d'une nouvelle ligne de fonderie, respectant les règles environnementales en vigueur actuellement, dès que possible – voire en même temps que Metal Value SAS – pour éviter, dès 2019, un accroissement de la pollution générée par l'actuelle ligne de fonderie. Cela permettrait de cesser d'utiliser l'actuelle assez vite.

Un planning des différentes opérations est demandé pour communiquer, auprès des habitants, comment se dérouleront les prochains mois :

... jusqu'à la mise en service de Metal Value SAS,

- pendant la montée en puissance de Metal Value SAS, tant pour la voirie que pour les deux entreprises.

Nous demandons donc une réunion avec tous les acteurs pour établir un planning des différents travaux afin d'avoir une communication qui puisse rassurer les habitants.

Si tel ne devait pas être le cas, nous serions en droit de penser qu'il y a des problèmes qui n'ont pas de solution aujourd'hui et que nous pouvons légitimement nous inquiéter.

Pour ma part, les sommes indiquées en investissement par Metal Value SAS (50 M€) et Manoir Industries (25 M€) me semblent suffisantes pour régler au mieux les éventuels problèmes.

Ce qui se dit peut et doit s'écrire ».

Monsieur LANIC prend la parole :

« Concernant l'arrivée de Metal Value à Pîtres, nous avons appris cette bonne nouvelle par la presse. Nous n'en n'avons jamais parlé ici. Je constate qu'en dépit de ses propos rassurants, Bernard LEROY n'a pas abandonné son costume de chef d'entreprise en méprisant les élus communautaires.

L'arrivée de Metal Value n'a jamais été évoquée en commission Développement économique. J'imagine aisément combien il doit être frustrant, pour Jean-Marc MOGLIA, de présider une commission fantoche...

Quant au C2D, il a été purement oublié ; démontrant ainsi qu'il n'existe que pour épater la galerie.

En commission Voirie, une étude a été diligentée par les services techniques communautaires pour examiner comment les voiries actuelles pourront accueillir le trafic routier lié à la future activité. Les travaux publics bénéficieront à des intérêts privés.

Le projet est imposé par ton ami Hervé [ndlr : MORIN, Président de la région Normandie], mais avec ton aval, Bernard. Pourtant, ce projet est contesté par les habitants et par les élus. D'autant plus que nous ressentons une volonté d'aller vite et de passer en force. Le permis de construire a été déposé le 2 février 2017. Il est en cours d'instruction.

On ne peut pas tout sacrifier sur l'autel de l'emploi. Il s'agit en effet d'un projet conséquent qui impactera l'environnement immédiat. Les gens sont inquiets. L'enquête publique est compliquée. De nombreuses questions ont été posées sur les nuisances, sur la pollution, sur l'impact pour la santé des riverains. Elles sont restées sans réponse. Or, les gens veulent des réponses !

Pourquoi ce projet, pourtant présenté en Lorraine et à Dunkerque, hauts lieux de la sidérurgie, a-t-il été retoqué là-bas ? Parce que son opacité a suscité la méfiance, la défiance des habitants et des élus. Il faut donc lever toutes les inquiétudes.

Nous proposons un moratoire. Il faut reporter la décision, organiser une réunion avec Metal Value, Manoir Industries, l'Agglo, les maires concernés, l'Etat, les Pistriens.

Bernard... Toi qui aimes te rendre à Las Vegas... Pourquoi ne pas organiser une visite en Suède, sur un site similaire, pour que nous nous rendions compte de l'impact de cette activité sur l'environnement ? Je rappelle que l'impact de la création projetée d'un centre d'enfouissement technique à Pîtres avait été étudié par les services de l'Agglomération.

Voilà nos propositions que nous jugeons de bon sens. Si elles ne sont pas acceptées, nous voterons CONTRE puisque toutes les conditions n'auront pas été réunies pour rendre un avis favorable ».

« Alors vous prendrez vos responsabilités et irez expliquer votre position ! » répond sèchement Monsieur LEROY avant de répondre point par point aux critiques qui lui ont été adressées :

« Premièrement, sur le fait qu'il n'y a pas eu de délibération. Il s'agit de la vente d'un terrain privé, par un privé à un autre privé. Je n'ai donc pas fait acte d'autoritarisme.

Deuxièmement. Vous avez évoqué la Lorraine, Dunkerque, pour vous étonner que Metal Value s'implante ici. Effectivement... Pourquoi ici ?

*Cet investissement dans la métallurgie du XXI^e siècle est classé au plus haut niveau « **investissement stratégique d'avenir** » par BPI France. L'arrivée de Metal Value est comparable à l'impact qu'a eu l'arrivée de Pasteur, il y a 40 ans dans le domaine pharmaceutique. C'est effectivement un investissement d'avenir pour notre territoire et la Région Normandie. Manoir Industries a une fonderie qui tourne, qui travaille les aciers à la demande, mais à seulement 30 % de ses capacités. Chaque année, ce sont 300 ou 400 emplois qui sont sur la sellette.*

Les investisseurs se sont tournés vers la Normandie, qui propose ce qu'il faut, avec des capacités de fabrication rapprochées. Metal Value s'implante à côté de Manoir Industries. C'est du gagnant-gagnant. Voilà la réalité des choses. Metal Value a le soutien de BPI France. C'est un investissement stratégique, qui s'inscrit dans une logique d'investissement à long terme.

Troisièmement : l'annonce de l'arrivée de Metal Value a été faite au mois d'octobre. Tous les journaux s'en sont fait l'écho, avec une pleine page dans le journal de l'Agglo. Nous ne mettons pas un centime dans cette entreprise !

Quatrièmement : l'enquête publique a porté sur la modification du PLU de la commune pour tenir compte de la hauteur du futur bâtiment. Toutes les réponses ont été apportées.

Cinquièmement : une réunion publique s'est tenue à Pîtres en présence du Président fondateur, des chefs d'exploitation et d'autres personnels qui ont répondu à toutes les questions techniques. La technologie mise en place est révolutionnaire puisque pour obtenir 1 kg de produit fini, il faudra utiliser 1,3 kg de métal, là où, à l'heure actuelle, il faut 3 kgs !

Effectivement, il y aura trois tours, dont une tour de 40 m de haut. C'est dans cette tour que du métal à 1400 ° sera confronté à des jets d'azote. Est-ce que l'azote, qui constitue 78 % de notre atmosphère, est dangereux ? Laissez-moi rire...

Certains disent qu'il y aura de la poussière partout... Mais c'est exactement l'inverse ! Les concepteurs de cette technologie veulent récupérer les poussières les plus fines, le tout dans une boîte totalement étanche. Tout a été clairement expliqué !

Le seul problème, c'est la hauteur. Quarante mètres, c'est la hauteur d'un immeuble de 12 étages. Mais ce n'est pas délirant.

Je le répète, il s'agit d'un process innovant, porteur d'avenir.

La vraie question, c'est Manoir Industries car les installations ont un certain âge. Si la production doit augmenter, que va-t-il se passer ? Les dirigeants sont parfaitement conscients des investissements à opérer comme ils me l'ont écrit dans cette lettre datée du 1^{er} juin 2017 :

[ndlr : Monsieur LEROY lit toute la lettre adressée par Monsieur LAMBERT, Directeur d'exploitation de Manoir Pîtres SAS, filiale de Manoir Industries et dont les extraits les plus importants sont repris ci-dessous :

[...] La montée en capacité appelée par la mise en route de l'usine à poudres requiert une mise à niveau environnementale qui fera l'objet d'un nouveau dépôt de dossier ICPE pour notre site auprès de la DREAL qui en jugera alors la conformité aux règles en vigueur. Manoir Pîtres SAS prend donc bien l'engagement de mettre en conformité ses équipements.

[...] Sur la construction d'une nouvelle aciérie [...] nous prenons un engagement similaire au cas précédent de nous mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, [...] point que j'avais précisé lors de la séance publique [...] ».

Comme vous le constatez, nous avons les engagements écrits d'une entreprise mondialement connue et respectée.

Concernant votre demande d'aller visiter un site similaire... Si le cœur vous en dit, prenez un billet d'avion ! L'Agglo n'est pas une agence de voyage.

Concernant la pollution de l'air : j'ai contacté AirNormand afin que des capteurs soient installés sur les communes concernées de manière à mesurer la qualité de l'air en permanence.

Sur le problème de l'accès des camions au chantier : l'idée, c'est de rouvrir une ancienne route, aujourd'hui fermée, de manière à ne pas impacter les voiries communales. Les services techniques communautaires sont allés sur le terrain et l'étude est en cours. Tu auras le résultat, même si je ne t'ai pas demandé la permission pour la mener.

Plus globalement, nous sommes dans un pays qui a vu des délocalisations, des fermetures d'usines. Les investissements projetés à Pitres permettront d'éviter les importations. Des gens y croient. Ce qui est proposé, c'est un bijou technologique.

Il faut lire l'article paru dans l'Usine nouvelle, même si je sais que ce n'est pas dans ta culture, Yves. Les plus grands groupes industriels français ont demandé des lots d'expérimentation. La pétro-industrie, l'aéronautique, RENAULT sont intéressés. C'est quelque chose de tout à fait exceptionnel !

Il y a donc urgence à ce que le permis de construire soit accepté. Dès lors, il faut revoir le PLU. Je propose cette délibération au vote et chacun prendra ses responsabilités ».

Applaudissements soutenus dans la salle.

Monsieur FRAISSE voit dans les propos tenus par Monsieur LEROY un ultimatum :
« Qu'on ne nous accuse pas de refuser des emplois !

Les habitants de Pitres et du Manoir sont inquiets par rapport à leurs futures conditions de vie. Ce qui est proposé, c'est de passer en force ! Mais cette méthode n'aboutit qu'à une issue : fabriquer des opposants ! Permettez-nous de douter... Tout est présenté de façon trop angélique !

Alors laissons-nous du temps pour lever les doutes. Manoir Industries ne fermera pas dans deux mois !

Je viens du secteur de l'aéronautique. Clairement, les imprimantes 3D ne vont pas tout révolutionner. Elles consomment beaucoup d'énergie.

Je le dis et le répète : personne n'est contre l'innovation et l'emploi. Mais il vaut mieux amener les dossiers, faire les choses dans l'ordre ».

Madame DESHAYES poursuit :

« Si l'on regarde les résultats du vote de cette délibération à Pitres, il y a 8 voix POUR, sur l'ensemble du Conseil municipal. Et 8 voix POUR, à la condition que des garanties soient apportées par Metal Value et Manoir Industries... Or, de garanties, il n'y a pas ».

Monsieur LEROY rappelle :

« S'il y en a un qui s'est battu pour ne pas avoir d'entreprises polluantes sur le territoire, c'est moi ! Encore une fois, il faut délibérer car les commandes sont là ! L'arrivée de Metal Value marque le début du travail de ré-industrialisation sur les communes du Manoir et Pitres, avec le développement projeté du port fluvial ».

Monsieur JACQUET temporise :

« Il a été redit qu'il n'y a aucune obstruction à la création d'emplois sur le territoire. Il n'y a pas d'hostilité profonde au projet et je note la belle énergie avec laquelle tu défends le projet. Je suis aussi heureux d'entendre d'autres éléments

Pour autant, il ne faut pas opposer emplois et environnement. C'est la première fois que nous avons à prendre une décision portant sur un dossier un peu plus compliqué qu'un lotissement.

C'est passionnant, mais nous ne pouvons que comprendre les inquiétudes. J'ai entendu Jean poser quelques conditions. Cela me va bien. Mais j'avoue que je suis embêté. Il n'est pas question de s'opposer à un projet de développement économique mais, en tant qu'élus, on nous en voudrait de prendre des décisions impactantes sans avoir tous les éléments »...

Monsieur NANIYOULA explique qu'il va s'abstenir, « car il n'y a pas d'éclairage supplémentaire et parce qu'une tour de 40 m sera construite dans un secteur où il y aura également le viaduc de la futur liaison A28/A13 ».

Monsieur BAYART souhaite reporter le vote de cette délibération afin de répondre aux inquiétudes des habitants.

Monsieur LEROY s'agace :

« Le dossier est dans la presse depuis 6 mois, il y a eu des dizaines d'articles à ce sujet. Il s'agit d'investissements privés. Vous auriez pu, comme moi, y passer du temps, le travailler, poser toutes les questions nécessaires. S'il y avait eu un risque, je n'aurais jamais eu ce langage. Un rétro-planning a été élaboré avec Metal Value. Il tient compte des engagements pris par l'industriel vis-à-vis de ses clients. Désormais, il faut répondre ».

« Pouvons-nous voter lors du Conseil du 6 juillet ? demande Monsieur JACQUET. Un mois supplémentaire pour l'information et la réflexion, cela ne devrait pas changer les choses » ?

« Non. C'est un dossier prioritaire » tranche Monsieur LEROY.

Madame GAUTIER s'exprime :

« Je connais bien le site de Manoir Industries. Je connais l'impact sur l'environnement. On parle des investissements à opérer, mais il n'y a pas de planning, pas de date. Les déchets partent dans la Seine et dans l'atmosphère. Rien n'est fait depuis des années » souligne-t-elle.

« C'est à la DREAL de faire son métier, rappelle Monsieur LEROY. C'est elle qui délivre les autorisations d'exploitation et c'est à elle de contrôler les nuisances ».

Monsieur PIEDNOEL prend la parole :

« C'est une situation compliquée... Je comprends tous les arguments même si je n'ai pas perçu, dans le dossier, tous les arguments développés ce soir »...

A son tour, Madame TRELEZ déclare :

« C'est un dossier qui me touche, à la fois pour des questions d'emploi et de développement durable. J'ai été interpellée par le C2D pour travailler sur le sujet. C'est un sujet compliqué qui présente des inconvénients, mais aussi des avantages.

Je ne suis pas certaine qu'il faille repousser le vote d'un mois. Nous voyons bien ce que l'arrivée de Metal Value peut apporter au territoire.

Pour revenir au C2D, il n'a pas pu être écarté puisqu'il peut s'autosaisir.

Comme vous le savez, l'Agglo s'est engagée dans une démarche Cit'Ergie et souhaite réduire son bilan carbone. A ce titre, nous avons des chiffres pour le territoire : 41,6 % des émissions de gaz à effet de serre sont liés à l'industrie. Sur ces 41,6%, Plus de la moitié est imputable à Double A et 27 % relèvent de 5 autres sites industriels. Manoir Industries n'apparaît pas comme gros émetteur de gaz à effet de serre.

Quant à la qualité de l'air sur notre territoire, elle n'est pas extraordinaire, mais pas catastrophique non plus. J'espère néanmoins que la DREAL fera prendre les mesures nécessaires pour éviter toute pollution.

Je voterai POUR ».

« Mais personne ne remet en cause la qualité du projet porté par Metal Value, s'emporte Madame DESHAYES. Les gens s'inquiètent par rapport à la montée en puissance de Manoir Industries » insiste-t-elle.

« On a bien compris, répond Monsieur LEROY. Le projet, c'est Metal value. On est dans un cercle vertueux. Je mets donc cette délibération aux voix ».

Avant qu'il ne soit procédé au vote, Monsieur CARRÉ fait une dernière déclaration :

« Nous voulons une réunion assez vite avec toutes les parties concernées par ce projet. Parce que si tu as dit, Bernard, que l'azote n'est pas dangereux, l'oxyde d'azote ça l'est beaucoup plus. Et je peux te dire que chez Manoir Industries, ça crache la nuit ».

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, **par 43 voix POUR, 2 voix CONTRE et 18 abstentions**, le Conseil communautaire approuve la modification n°2 du PLU de la commune de Pitres.

Les objectifs de cette modification portent essentiellement dans la modification du règlement écrit et graphique de la zone UZ et, notamment, de la hauteur maximale des constructions autorisées en vue de permettre l'implantation de l'usine à poudre de métal *Metal Value*.

La modification du PLU a été prescrite par arrêté du Président en date du 19 octobre 2016.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 février 2017 au 11 mars 2017 soit pendant 34 jours consécutifs.

Préalablement à l'enquête publique, le dossier a été notifié aux personnes publiques associées le 13 janvier 2017.

Dans ses conclusions en date du 7 avril 2017, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette modification.

Les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte des avis émis sur le projet n'entraînent aucune modification du projet.

Le Conseil communautaire précise également que la présente délibération :

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure,
- fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'Agglomération Seine-Eure et en mairie de Pitres, ainsi qu'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département, et sera publié au recueil des actes administratifs,
- sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier d'approbation au siège de l'Agglomération Seine-Eure et en mairie de Pitres aux jours et heures habituels d'ouverture du public, ainsi qu'à la Préfecture,
- sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

17-153 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Heudebouville – Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme – Projet de construction d'un groupe scolaire – Engagement de la procédure

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire engage à l'unanimité la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Heudebouville afin de permettre la réalisation d'un projet de groupe scolaire.

Le Conseil communautaire dit également que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agglomération Seine-Eure et à la mairie de Heudebouville durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

17-154 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Abandon de procédures communales

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire engage, à l'unanimité, l'abandon des procédures de révision de POS et de PLU des communes suivantes : Amfreville-sur-Iton, Andé, Herqueville, Igoville, Incarville, Léry, Pinterville, Poses, Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, Surville et Tournedos-sur-Seine.

Le Conseil communautaire dit également que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'Agglomération Seine-Eure et à la mairie de Heudebouville durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

17-155 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Opération d'aménagement urbain et paysager sur la commune de Léry – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et à l'unanimité, le Conseil de communauté :

- accepte les termes de la répartition financière entre l'Agglomération Seine-Eure et la commune de Léry, portant sur les travaux d'Aménagement Urbain et Paysager,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à la réalisation de cette opération,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Léry à hauteur de 418 236,70 €, suivant l'échéancier détaillé dans la convention.

17-156 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement du centre bourg de Saint Pierre du Vauvray sur route départementale – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation des travaux sur le domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Saint Pierre du Vauvray et autorise Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental de l'Eure, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

17-157 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Voie verte sur Saint Etienne du Vauvray et Saint Pierre du Vauvray – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental de l'Eure – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et à l'unanimité, le Conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental de l'Eure afin de réaliser les aménagements et l'entretien de la voie verte sur les routes départementales 71 et 110.

17-158 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Convention de compensation de la zone humide des Pâtures avec la SAFER et la DREAL – Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE s'est étonné du titre de l'annexe liée à cette délibération ; annexe sur laquelle il est écrit « Future compensation dans le cadre du tracé A28/A13. Monsieur FRAISSE s'est insurgé contre le fait que des compensations soient déjà mises en œuvre alors que rien n'a encore été acté.

Monsieur LEROY a expliqué à Monsieur FRAISSE que ce n'est pas parce que la zone humide des pâtures fait partie des compensations que le futur concessionnaire dira que c'est lui qui l'a réalisée.

Monsieur FRAISSE ne se satisfait pas de cette réponse et indique qu'il s'abstiendra de voter cette délibération.

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, par 62 voix POUR et 1 abstention, le Conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention de compensation de zone humide des Pâtures avec la SAFER et la DREAL.

17-159 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT – Mise en œuvre d'une politique de prévention relative aux risques d'exposition à l'amiante pour les travaux de curage des réseaux d'assainissement – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité la démarche visant à contrôler le niveau d'exposition aux fibres d'amiante des opérateurs de réseaux d'assainissement et autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de la démarche.

17-160 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – ASSAINISSEMENT – Travaux de restructuration du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau AEP du quartier des Amoureux à Louviers – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché à l'entreprise SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique, sise Direction régionale de Normandie, agence des Yvelines, de l'Eure et de l'Eure-et-Loir, ZI route de Buchelay, 78710 Rosny sur Seine pour les montants suivants :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Travaux réseau	2 480 000,50 €	496 000,10 €	2 976 000,60 €
Travaux bassin	1 174 302,42 €	234 860,48 €	1 409 162,90 €
TOTAL TRAVAUX	3 654 302,92 €	730 860,58 €	4 385 163,50 €

17-161 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux relatifs à la création d'un pôle archives mutualisé dans un bâtiment industriel sis rue Charles Cros à Louviers – Lot 4 – Procédure Adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché à l'entreprise Franck DUTHE, sise 8 rue du Grill, 27400 Louviers, pour un montant de 60 409,48 € HT, soit 72 491,37 € TTC (TVA au taux de 20 % actuellement en vigueur).

Le montant total des 10 lots attribués est de 1 574 171,80 € HT, soit 1 889 006,10 € TTC (TVA au taux de 20% en vigueur).

17-162 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THÈMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PATRIMOINE – Mise en valeur du patrimoine sur le territoire de l'Agglomération Seine Eure – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à signer, pour l'année 2017, les conventions particulières établies avec les communes pour financer leurs projets de restauration du patrimoine en complément du dispositif *Mon Village Mon Amour* ;
- décide de soutenir les projets de sauvegarde du patrimoine communal financés par le dispositif *Mon Village Mon Amour* par une aide financière équivalente, à hauteur de deux à trois dossiers par an.

17-163 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PROJETS URBAINS – Mandat Loi MOP pour la réalisation et la gestion du pôle commercial de proximité quartier Maison Rouge à Louviers – Bilan de clôture de l'opération

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le bilan définitif de l'opération tel que présenté par EAD, arrêté à la somme de 1 251 720,20 € TTC et

autorise Monsieur le Président à émettre un titre de recettes d'un montant de 13 575,90 € TTC à l'encontre d'EAD.

Le Conseil communautaire donne également quitus à EAD pour sa mission.

17-164 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2017

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'**unanimité**, le Conseil de communauté :

- valide les actions et les dynamiques locales mises en œuvre déclinant la politique locale de santé publique répondant aux besoins du territoire,
- valide la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure au Contrat local de santé 2017 à hauteur de 107 635 €.

17-165 - FINANCES LOCALES – DIVERS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Rapport de développement durable 2016 – Validation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Conseil communautaire valide à l'**unanimité** le contenu de ce document et décide de faire de cette version le Rapport de développement durable 2016.

Ce rapport sera également publié sur le site internet de l'Agglomération.

17-166 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Contenu du Projet de territoire – Validation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Conseil communautaire valide à l'**unanimité** le contenu de ce document et décide qu'il constitue le Projet de territoire.

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à communiquer sur cette démarche à grande échelle.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LEROY a souligné que ce projet de territoire constitue « *une grande avancée* » et s'est déclaré « *ravi du travail qui a été fait* ».

17-167 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMUNICATION – Signature d'une convention avec Le *Tangram* pour la programmation du festival itinérant sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure *Les Petites Scènes voyagent entre Seine et Eure*

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'**unanimité**, le Conseil communautaire prend en compte *Le Tangram*, nouveau nom de La Scène Nationale Evreux-Louviers et accepte de signer une convention avec *Le Tangram* en vue de la programmation, au titre de l'année 2017, du Festival Itinérant *Les Petites scènes voyagent entre Seine et Eure* sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

17-168 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – COMMUNICATION – Convention de mise à disposition, de la plage de la Capoulade par la base de loisirs de Léry-Poses en Normandie pour l'organisation du spectacle « Fous de bassin » – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil de communauté accepte à l'**unanimité** la mise à disposition des terrains et équipements de la base de loisirs de Léry-Poses pour la représentation du spectacle « fous de bassin » le 10 juin 2017.

17-169 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – MOTION – ADMINISTRATION GENERALE – Demande d'un moratoire de deux ans sur la décision de fermeture du Collège Pierre MENDES-FRANCE de Val de Reuil

Le Conseil d'agglomération Seine-Eure ;

Considérant l'annonce du Conseil Départemental de l'Eure portant sur les ouvertures et fermetures de collèges envisagées dans le Département de l'Eure ;

Considérant le dynamisme démographique au sein de l'agglomération Seine-Eure et les perspectives de développement liées à la mise en œuvre d'un projet de territoire ;

Demande :

- un moratoire de deux ans sur la décision de fermeture du collège Pierre MENDES-FRANCE à Val de Reuil pour tenir compte, d'une part, de l'augmentation de la population au sein de l'agglomération Seine-Eure et, d'autre part, des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'éducation,
- une refonte globale de la carte scolaire, conformément au souhait émis par le Président du Conseil Départemental de l'Eure.

Motion adoptée à l'**unanimité** ; Monsieur VASSARD ne prenant pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 50.

Le Président

Bernard LEROY

Par délégitation
Le Directeur Général

Philippe LE GAL



